



CCAS Centre Communal d'Action Sociale

CCAS

Établissement public communal autonome, le CCAS (Centre Communal d'Action sociale) est chargé de mettre en œuvre la politique sociale définie par la municipalité.

Ses actions sont principalement dirigées vers les populations jeunes, les personnes âgées, les demandeurs d'emploi et les personnes en difficulté.

Il est géré par un conseil d'administration intervenant dans différents domaines en relation avec les instances privées ou publiques.

Le conseil d'administration présidé par le maire :

Et composé de

Délégués non élus

Délégués élus

Le CCAS de MONTLAUR a pour mission d'aider en toute confidentialité les personnes en difficultés.

Contact : Le secrétariat de la Mairie de Montlaur